

République Française

Commune de WAVRANS SUR L'AA

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En date **11 MAI 2017 à 18 h**

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

Présidence : Monsieur DELANNOY Julien, Maire

Présents : M.DELANNOY Julien, Maire – MM BOIN Eveline, HENDRICK Olivier, LEGAY Henri (jusque 19h15), Adjoint, MM, CUEGNET Chantal, DUMONT Philippe, CAPELLE Fabienne, HUYGHE Angélique, REMOND Jean, ANSEL Christine.

Absents excusés : Séverine FOUACHE, Bruno CHEVROT

Absents : Martine SOUDANS, Gérard DEVIGNE.

Procurations : Séverine FOUACHE a donné procuration à Angélique HUYGHE.

Convocation : du 06 mai 2017

Secrétaire : Angélique HUYGHE

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Fonctionnement des TAP (Bilan– Restitution de la consultation des familles).

Monsieur le Maire rappelle que par convention valable jusque 26/11/2018 avec la préfecture et le rectorat, la commune a mis en place son PEDT (Projet EDucatif Territorial) relatif au fonctionnement des TAP. Ces derniers bénéficient actuellement (et encore pour une année si aucun changement ne survient) du fond d'amorçage.

La convention stipule la mise en place d'un COmité de PILotage (COFIL) afin d'évaluer le PEDT. Celui-ci se réunit le 12/05/17.

Un questionnaire a été distribué à l'ensemble des parents d'élèves afin de recueillir leur avis.

Il donne la parole à Laure Bay qui expose le bilan du fonctionnement des TAP, de la fréquentation du service et de la restitution des questionnaires.

La fréquentation du service est constante : moyenne lissée sur l'année tous âges confondus : 65 % de présence.

Le bilan de ces questionnaires est positif pour le service communal des TAP, les familles sont satisfaites et souhaitent sa continuité.

Après avoir entendu, l'exposé du bilan et du coût restant pour la commune (env. 3800 € pour l'année scolaire), le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire le service pour l'année scolaire 2017-2018.

Présentation du projet « Minoterie ».

Depuis maintenant plusieurs années, le comité de veille WAA travaille sur le devenir du site de la minoterie, qui est aujourd'hui propriété de l'EPF (Etablissements Publics Fonciers). Des ateliers habitants ont été réalisés et de nombreuses idées ont émergé.

Monsieur le Maire expose qu'un seul financeur (Pas-de-Calais Habitat) a été intéressé par le site et qu'il a le souhait de créer des logements tout en préservant le site :

- seuls 4 logements seront créés avec places de stationnement réservées,
- un espace public serait préservé,
- une liaison douce avec le sentier tout public serait créée
- et la pâture servirait d'espace tampon entre la zone habitée et la Réserve Naturelle Nationale.

Monsieur le Maire rappelle son souhait de conserver la cheminée et le moulin pour leurs atouts patrimoniaux et historiques pour la commune et demande l'avis du Conseil Municipal. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité lui donne son accord pour réaliser les démarches avec l'EPF pour leur conservation.

Monsieur le Maire informe que le devenir du moulin sera ouvert aux projets éventuels lors de la réunion publique du 16 mai prochain.

Le projet présenté est fonction des faisabilités de Pas-de-Calais Habitat et des résultats des différents diagnostics réalisés sur le site. Il a été validé lors du dernier comité WAa du 20/04/2017. Après avoir étudié le projet de la carte de l'emprise future du site, le Conseil municipal à l'unanimité le valide.

Jean Rémond demande une estimation des coûts. Monsieur le Maire expose que le site est estimé à 233 000 €. Le coût de revente par l'EPF est fonction du projet et des estimations de France Domaine. Il sera réparti entre les futurs propriétaires. Pas de Calais Habitat ne souhaite pas reprendre tout le site, la commune devra inévitablement participer financièrement. La démolition du site sera pris en charge à 100% par l'EPF.

Prestataire pour la fourniture des repas de cantine de l'Ecole des Orchidées et de l'ALSH.

Monsieur le Maire informe que le prestataire des repas de cantine pour l'année scolaire 2016-2017 et pour l'ALSH 2017 est la société Yann' Cuisine.

Le marché de livraison de ces repas signé le 11/07/2016 a une durée de 1 an.

L'article 2 du titre 2 prévoit une reconduction tacite du marché pour une durée de 1 an en cas de non opposition de la commune avant le 31/05/2017. Monsieur le maire rappelle que le nombre de repas commandés est en augmentation et informe que les tarifs de la société restent inchangés. Il demande au conseil municipal de se prononcer quant à la reconduction tacite de ce marché.

Le conseil municipal à l'unanimité décidé la reconduction du marché avec la société Yann' Cuisine.

Tarifs Cantine Scolaire 2017-2018 et Cantine ALSH 2018.

Monsieur le rappelle les tarifs actuels :
Enfant de la maternelle au CP : 2,75 € le repas,
Enfant du CE1 au CM2 : 3,10 € le repas
Adulte : 4,00 € le repas

Il rappelle également que le service connaît une augmentation de fréquentation et qu'un agent supplémentaire est nécessaire pour l'assurer dans de bonnes conditions. Il propose une faible augmentation du tarif comme suit :

Enfant de la maternelle au CP : 2,80 € le repas,
Enfant du CE1 au CM2 : 3,20 € le repas
Adulte : 4,10 € le repas

Malgré cette augmentation, il précise que tous frais confondus (repas, pain, eau, personnel et frais fixes), le service de cantine à un coût pour la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil Municipal à l'unanimité approuve l'augmentation des tarifs de cantine scolaire et ALSH.

Tarifs Garderie 2017-2018 et Péri-centre 2018

Monsieur le rappelle les tarifs actuels : 0,30 € la session.

Il rappelle également que le service de garderie a une durée plus longue et est plus fréquenté depuis la mise en place des rythmes scolaires. Pour assurer sa bonne tenue, deux agents sont présents les lundis et jeudis de 15h45 à 17h.

Il propose de passer le tarif de 0,30 € à 0,50 € la session.

Il précise, que comme pour le service de cantine, le service de garderie à un coût pour la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil Municipal à l'unanimité approuve l'augmentation des tarifs de garderie scolaire et de péri-centre ALSH.

Henri Legay quitte la séance à 19h15 pour des raisons professionnelles.

Présentation des offres et choix de l'emprunt pour les travaux du « projet Ecole ».

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de renoncer aux 2 précédentes délibérations concernant les prêts financiers pour le projet de construction/réhabilitation de l'Ecole des Orchidées.

Les taux et conditions des contrats de prêt annoncés lors du Conseil Municipal du 02/03/2017 ont changé avant la signature de ceux-ci. De nouvelles études et propositions ont donc été menées, Monsieur le maire donne la parole à Clémentine Wilquin qui expose les offres.

Offre Crédit Agricole : Montant emprunt 830 000 € (moitié de la valeur du projet HT) sur 20 ans
Taux : 1,53 % (taux lié au projet de bâtiment à énergie positive).
Frais de dossier : 1 660 €
Coût du crédit : 136 690 €
Echéance annuelle : 48 251 €

Offre Caisse d'Epargne : Montant 203 200 € sur 10 ans.
Taux de 1,18 %
Frais de dossier : 400 €
Coût de crédit : 13 820 €
Au niveau de ce prêt, une convention avec la FDE, permet de bénéficier du remboursement des frais (12 324 €)
Echéance annuelle : 21 661 €

Les échéances pour la commune seraient donc de 69 913 € par an les 10 premières années puis 48 251 € par an les 10 années suivantes.

Monsieur le Maire propose de souscrire un contrat de prêt auprès du Crédit Agricole et un contrat de prêt auprès de la Caisse d'Epargne (avec convention FDE) selon les modalités exposées. Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le maire à signer les 2 contrats de prêt et à réaliser toutes autres démarches nécessaires.

Monsieur le maire informe que la commune ne recevra pas la subvention DETR et qu'il est en attente de réponse pour la subvention FSIL ;

Lancement de l'appel d'offres pour les marchés d'entreprise pour le projet de construction/ rénovation de l'Ecole des Orchidées.

Monsieur le maire présente la proposition de Mme Defretin sur la répartition des différents lots. Il précise que cette différenciation en lot très détaillée peut permettre aux petites entreprises locales de répondre aux marchés.

La répartition des lots comprend une différenciation en fonction des options possibles (BBC Réno ou BEPOS).

Après avoir entendu l'exposé des lots, le Conseil municipal à l'unanimité accepte cette répartition et autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires aux lancements des appels d'offres.

Jean Rémond précise que cette répartition permet souvent de réaliser des économies. Monsieur le Maire précise que les appels d'offres seront disponibles en ligne et publiés sur les journaux locaux d'annonces légales

Lancement de l'appel d'offre pour le diagnostic amiante complémentaire

Monsieur le Maire explique que le dernier diagnostic amiante du site de l'Ecole des orchidées n'est plus valable (a plus de 5 ans) et qu'il est nécessaire de le renouveler. Le Conseil municipal à l'unanimité accepte la réalisation d'un nouveau diagnostic amiante et autorise monsieur le Maire à lancer les appels d'offres et à réaliser toutes les démarches nécessaires à sa réalisation.

Choix du coordinateur SPS (coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé) pour le projet de construction/rénovation de l'Ecole des Orchidées.

Monsieur le maire expose que le gérant de la société assurant la coordination SPS ne peut honorer son contrat pour raison médicale.

Dans le cas où la société possède un suppléant désigné, celui-ci devra automatiquement assurer la mission. Si cela n'est pas le cas, il sera nécessaire de définir un nouveau coordinateur SPS.

Des contacts ont été pris avec l'épouse du gérant afin de connaître le nom de l'éventuel suppléant. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité l'autorise à lancer les appels d'offres et/ou à réaliser toutes les démarches nécessaires à la détermination du Coordinateur SPS.

Recrutement de personnel communal.

Depuis plusieurs mois, le personnel des services communaux doit faire face à une augmentation de travail (Augmentation du nombre d'enfants fréquentant la cantine, TAP,...). Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des employés n'est pas à plein temps.

Monsieur le Maire propose d'embaucher à durée indéterminée un agent, actuellement en contrat et travaillant déjà au niveau : de l'entretien des locaux, du service de cantine, du service de garderie et des TAP.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à faire les démarches pour sa « stagiairisation » puis sa titularisation. Avant que ces démarches ne soient accomplies, il serait nécessaire de l'embaucher en CDD du 18 mai au 31 juillet inclus pour une durée hebdomadaire de 28h.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'adjoint technique territorial et à réaliser les démarches nécessaires à l'embauche de ce nouvel agent communal.

Monsieur le Maire informe qu'un agent en arrêt maladie depuis mars 2016 vient de reprendre son poste le 02 mai 2017. Cet agent a le droit à ses congés payés sur l'ensemble de cette période. Afin que celui-ci puisse prendre ses congés (du 15 mai au 23 juin inclus) il serait nécessaire de prendre un agent en CDD.

Monsieur le Maire propose de réaliser ce contrat avec l'agent ayant assuré le remplacement durant l'arrêt maladie pour une durée de 15h hebdomadaires

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires à cette embauche en CDD.

Les 2 agents seraient recrutés à l'indice brut 347 – indice majoré 325 au grade d'adjoint technique territorial – Echelle C1 – échelon 1

Liste des effectifs communaux.

Compte tenu de l'embauche demandée précédemment, il serait nécessaire de modifier le tableau des effectifs.

Pour rappel, le tableau des effectifs détermine les grades ou emplois attendus dans la collectivité.

Aussi, l'ensemble des effectifs créés ne sont pas systématiquement pourvus.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal la création d'un poste d'adjoint technique au secteur technique.

Au 01 janvier 2017, certains grades ont été modifiés. Aussi, les grades d'adjoint administratif 1ere et 2eme classe ont laissé la place à « Adjoint administratif » et « les grades adjoint technique 1ere classe et 2eme classe » ont laissé leur place à « adjoint technique ». Le tableau a été modifié en fonction de ces modifications.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le tableau présenté.

Groupe de travail PAVE.

La loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » renforce les obligations de mise en accessibilité des espaces publics. Parmi les nouvelles obligations, les communes de plus de 1000 habitants doivent élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (appelé P A V E).

Par délibération du 20/09/16, la commune a décidé sa mise en place.

Pour cela, elle doit constituer un groupe de travail incluant autant que possible : élus, associations de personnes à mobilité réduite et population. Ce groupe de travail sera animé par Laure Bay et Séverine Fouache.

Un appel sera donc lancé prochainement dans le Ptit Wavranais.

Conseil Municipal des Jeunes.

Le conseil municipal des jeunes doit être renouvelé.

Afin que le CMJ soit constructif et réponde aux problématiques des jeunes, Monsieur le Maire propose de l'ouvrir aux jeunes du CE1 à la 3ème.

Un appel à candidature sera réalisé au niveau de l'école des Orchidées et auprès des élèves scolarisés à l'extérieur de la commune.

Monsieur le Maire a souhaité modifier la durée du mandat de 2 à 3 ans afin que le prochain CMJ soit renouvelé après les élections municipales.

Le vote se fera au bureau de vote de la commune le vendredi 16 juin de 17h à 19h.

Le conseil municipal à l'unanimité valide les nouvelles règles de fonctionnement du CMJ et autorise Monsieur le Maire à lancer les démarches en vue de son élection.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe que depuis le 02 mai dernier, Mr Cédric Delplace a rejoint l'effectif des employés communaux.

Monsieur le Maire informe que le marché communal mis en place tous les 15 jours ne connaît pas une grande fréquentation. Il invite le Conseil Municipal à y participer.

Angélique Huyghe souhaite déterminer les modalités de distribution des tickets gratuits lors de la ducasse.

Les tickets seront distribués sous remise d'un bon d'échange :

Le samedi 27 mai à 17h et 17h30 et le lundi 29 mai à 18h et 18h30. Une distribution supplémentaire aléatoire pourra être faite par les élus à 18h le samedi et 19h le lundi.

Monsieur le Maire précise les autres points forts de cette manifestation :

- vendredi soir : soirée théâtrale de l'amicale du personnel,
- samedi soir : bal organisé par le Comité des Fêtes,
- dimanche : Brocante organisée par le comité des fêtes toute la journée.

A 12h : dépôt de gerbe puis surprise offerte par lui-même

et à 17h30 concert d'1h15 offert par la commune du sosie vocal de Claude

François pour un coût de 550 €. La sonorisation sera réalisée par « Sono d'un soir ».

Philippe Dumont informe que des parents d'élèves sont surpris de l'alternance de remplaçants au niveau de la classe « du haut ». Monsieur le Maire précise que la commune met à disposition les locaux scolaires mais le recrutement et/ou la répartition des enseignants est du ressort de l'Education Nationale. Monsieur le Maire invite ces parents à rencontrer les parents d'élèves élus.

Olivier Hendrick craint que cette situation entache l'image de l'école, ce que confirme Angélique Huyghe.

Chantal Cuegnet demande la mise en place d'un store au niveau de la bibliothèque.

Fabienne Capelle informe avoir été interpellé pour réalisation des dossiers ALSH au niveau de l'Ecole. Monsieur le Maire précise que l'école n'est pas un service de renseignements communaux et que son objectif doit rester pédagogique.

L'ALSH est une activité périscolaire communale, les dossiers sont à retirer et à rendre en mairie ouverte aux heures de fin de classes et jusque 18h.

Monsieur le Maire informe qu'une nouvelle directrice de l'ALSH a été embauchée ainsi que l'équipe d'animation : 7 BAFA, 4 stagiaires BAFA, 1 non diplômé et 6 bénévoles.

La séance est close à 20h45

POUR EXTRAIT CONFORME

En mairie, le 12 mai 2017

Le Maire,

DELANNOY Julien